



Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

Date de convocation :

09 02 2023

Date d'affichage :

09 02 2023

Nombre de membres : 33

**Nombre de membres en
exercice :** 33

**Nombre de membres qui
assistent à la séance :** 19

Ayant pris part au vote :

28 dont 9 procurations

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :

Favorable : 5

Défavorable : 0

Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 02 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, BOISSEAU, BRET, DRAGON, FIGIEL, GAUDY, GERMAIN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, LEROY, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE, THOMAS, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON,
M. GROSJEAN donne procuration à GUNDALL,
M. JAY donne procuration M. BRET,
M. LAMY donne procuration M. JUILLET,
Mme LANTHIEZ donne procuration à M. JUILLET,
Mme LE CORRE donne procuration à M. BOISSEAU,
M. MANDELLI donne procuration à M. DRAGON,
M. MASURE donne procuration à M. MAILLET,
M. PELOIS donne procuration à Mme ZAJAC.

Sont Absents :

Mme et MM. AUBRY, BAILLY-BAZIN, BOULARD, FINELLO, LEIX.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

Mme Gaudy a été élue secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil
d'Administration y compris procurations :**

MM. ANTOINE, BANACH, BRIQUET, THIEBAUT, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION	Lancement d'un appel d'offres relatif à l'accord-cadre de service pour la réalisation de Mission de coordination sécurité et protection de la santé
-------------------------------------	---

Pièce-jointe : Rapport de présentation de lancement d'appel d'offres

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La consultation concerne les prestations de missions coordination sécurité et protection de la santé de la Régie du SDDEA.

La procédure est allotie de la façon suivante :

Lots	Intitulés	Montant estimatif annuel HT	Montant maximum Global HT
1	Missions SPS pour travaux généraux	100 000 €	500 000 €
2	Missions SPS pour travaux de réseaux	100 000 €	500 000 €
Total		200 000 €	1 000 000 €

Le lot 1 concerne des missions SPS de niveau I, II et III pour des travaux d'eau potable (création ou réhabilitation de réseaux, construction d'unité de traitement des eaux, construction ou réhabilitation de réservoirs d'eau potable...) ou d'assainissement collectif des eaux usées (construction ou réhabilitation de dispositif de collecte, construction ou réhabilitation de dispositif de traitement des eaux usées...).

Sont exclus de ce lot les missions SPS de niveau II et III pour des opérations suivantes objet du lot n°2 « réseaux » :

- Opération de travaux d'eau potable correspondant exclusivement à la création de réseaux dont l'enveloppe financière affectée aux travaux est inférieure ou égale à 1 000 000,00 € HT ;
- Opération de travaux d'assainissement collectif des eaux usées correspondant exclusivement à la création ou la réhabilitation de dispositif de collecte dont l'enveloppe financière affectée aux travaux est inférieure ou égale à 2 000 000,00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est susceptible d'être reconduit quatre fois par période annuelle de douze mois.

Le rapport annexé précise les éléments particuliers de la procédure de mise en concurrence.

Une Commission d'appel d'offres se réunira en mai 2023 afin d'attribuer les marchés correspondants.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'appel d'offres relatif à l'accord-cadre de service pour la réalisation de Mission de coordination sécurité et protection de la santé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres relative à l'accord-cadre de service pour la réalisation de Mission de coordination sécurité et protection de la santé ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.ⁱ

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



NICOLAS JUILLET
2023.03.02 21:08:31 +0100
Ref:20230224_091001_1-3-O
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET

ⁱ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.